

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 26 MARS 2025**

**Date de la convocation**  
20.03.2025

**Nombre de conseillers**  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 27

L'an deux mille vingt cinq  
le vingt-six mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAUT,  
Adjoints ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),  
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON,  
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

Mme MOUSSEAU, M. JAGER, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. GANDIER.

*Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Gilles ROUX*

*Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Stéphanie LIEBOT*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**SOREGIES : Renouvellement du contrat Offre 100 % Poitou'Vert**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par mail en date du 26 février 2025, la SOREGIES a informé la collectivité que le  
contrat 100% Poitou'vert arrivait à échéance au 1er avril 2025.

L'offre 100 % POITOU'VERT consiste à fournir une électricité entièrement issue  
de leurs parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire.

Cette énergie verte est produite, soit par des centrales dont Soregies a  
l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui  
Soregies achète en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur  
notre territoire.

L'électricité renouvelable distribuée 100 % en circuit court permet de proposer  
un tarif avantageux à -6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le  
kWh.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - 4 AVR. 2025 .....

Publié le : ..... - 4 AVR. 2025 .....

Notifié le : .....

Le précédent contrat comprenait les points de livraison d'éclairage public et les bâtiments dont l'alimentation dépend de Sorégies. Au vu du transfert de compétence d'éclairage public au Syndicat Energie Vienne, celui-ci a repris l'ensemble des consommations des points de consommation.

Le nouveau contrat se compose uniquement de bâtiments dont l'énergie est acheminée par Sorégies.

Ce contrat sera effectif à compter du 1er avril 2025 pour une durée de 3 ans.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette nouvelle offre.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

